



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA CLASSE D'ACCUEIL 1^{er} cycle (7 ans)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Première communication Date	Étape 1 Date	Étape 2 Date	Étape 3 Date
Intégration linguistique, scolaire et sociale (65% du temps dédié à l'enseignement)	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Communiquer oralement en français dans des situations variées		☒	☒	☒
Lire des textes variés en français		☒	☒	☒
Écrire des textes variés en français		☐	☒	☒
Mathématique (20% du temps dédié à l'enseignement)				
Résoudre une situation-problème		☐	☒	☒
Utiliser un raisonnement mathématique		☒	☒	☒
Autres (15% du temps dédié à l'enseignement)				
Éducation physique		☐	☒	☒
Arts plastiques		☐	☒	☒
Art dramatique		☐	☒	☒

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Organiser son travail	☒	☐	☒

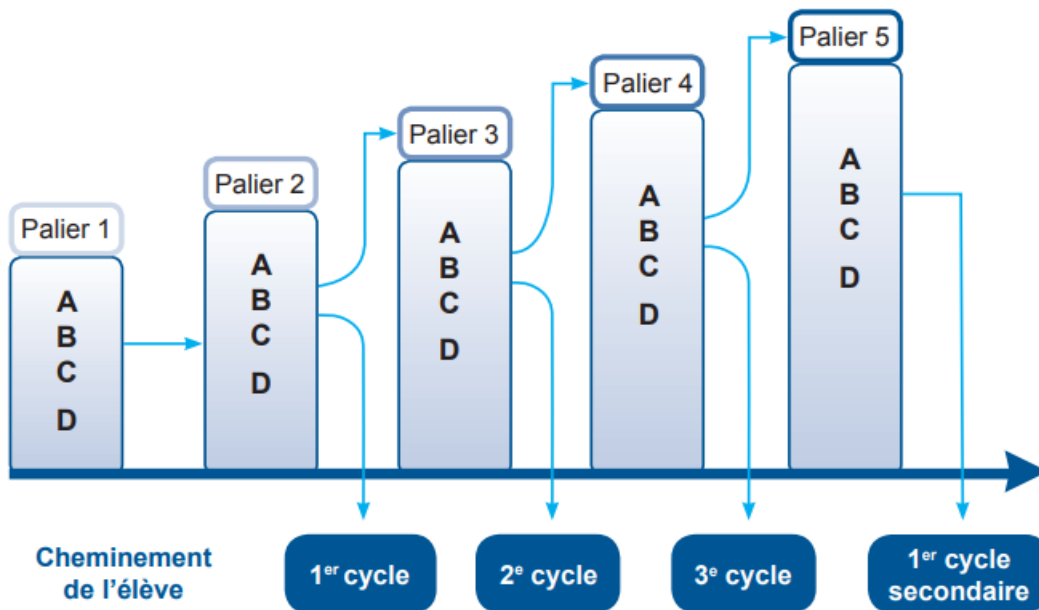
Nature des évaluations

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Dans la classe d'accueil, les informations communiquées dans le bulletin sont présentées sous forme de paliers. Les trois compétences en français sont évaluées selon une échelle de cinq paliers : 1, 2, 3, 4 et 5. Chaque palier est accompagné d'une cote qui précise le degré d'atteinte des exigences associées aux tâches.

- A L'élève dépasse les exigences liées aux tâches
- B L'élève satisfait clairement aux exigences liées aux tâches.
- C L'élève satisfait minimalement aux exigences liées aux tâches.
- D L'élève est en deçà des exigences liées aux tâches.



Sous toutes réserves, l'enseignant peut déterminer qu'il communique ou non de l'information au bulletin selon les traces pertinentes et suffisantes qu'il recueille.

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.